

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe de l'UNAF

La saisine de la société civile sur le PTCI participe et contribue à sortir les négociations en cours sur ce dossier de la grande opacité dans laquelle elles restent enfermées depuis plusieurs années. Le cœur de ces négociations porte sur la régulation des biens, des services et des normes. Dès lors, les citoyens, les consommateurs - donc les familles - sont directement intéressés et concernés. Sans informations précises, ni transparence, il est légitime de s'inquiéter sur une moindre protection sociale et environnementale ou sur l'application de normes inadaptées à la perspective politique et juridique de notre pays.

Le groupe de l'UNAF tient à saluer la prise en compte dans l'avis des différentes positions exprimées sur ce traité transatlantique. Il note également la pertinence des préalables posés pour la bonne conduite des négociations. La réalisation d'études d'impact par secteurs et par pays était déjà demandée dans une résolution du Sénat en 2013 sur l'ouverture de négociations en vue d'un partenariat transatlantique. De telles études permettraient d'apprécier, par secteur d'activité et par filière, les effets pour la France des différents scénarii de négociation. Il serait d'ailleurs utile d'étudier aussi l'impact sur les revenus des ménages. Il est à souhaiter que la préconisation du CESE trouve une réponse favorable : il en va de même de la transparence dans les négociations avec une connaissance exhaustive de leurs conséquences.

Le groupe de l'UNAF est également sensible aux conséquences pour les pays tiers de la mise en place d'une telle zone de libre-échange. Les familles dans les pays émergents et en développement ne doivent pas voir leurs moyens de subsistance remis en cause. Faut-il le rappeler ? La destruction des moyens de subsistance d'une partie des populations des pays du Sud est aussi l'un des facteurs responsables des migrations.

Le groupe de l'UNAF retient avec intérêt la proposition des listes positives et les différentes préconisations concernant l'agriculture visant à s'assurer d'un degré élevé de sécurité alimentaire, environnementale et de qualité des produits. Faire reconnaître la spécificité des produits agricoles et alimentaires dans les négociations du PTCI favorise le maintien des agricultures familiales. Ces dernières produisent 80 % de l'alimentation mondiale, font preuve de résilience et contribuent au maintien de la vie dans les espaces ruraux avec la présence de services éducatifs et de santé, ainsi que la préservation de liens sociaux.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.